

Commission on Nomadic Peoples

“Les territoires pastoraux du delta intérieur du Niger”

Salmana Cisse

Nomadic Peoples, Number 20, March 1986

The Commission on Nomadic Peoples of the International Union of Anthropological and Ethnological Sciences (IUAES) is collaborating with the Ford Foundation to digitize, preserve and extend access to the journal of *Nomadic Peoples*. For more information regarding the journal *Nomadic Peoples* visit the Commission on Nomadic Peoples website at www.nomadicpeoples.info and the Berghahn Books website at www.berghahnbooks.com

LES TERRITOIRES PASTORAUX DU DELTA INTERIEUR DU NIGER

par Salmana Cisse

Le territoire est défini par le Petit Robert comme étant une étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain. Le terroir par contre est saisi dans le même Petit Robert comme étant "une étendue limitée de terre considérée du point de vue de ses aptitudes agricoles".

La conception du territoire est donc plus large que celle d'un terroir et recourt à deux attributs pour sa détermination : espace physique et groupe-humain. Cependant la présence de ces deux éléments l'un à côté de l'autre n'est pas suffisante pour déterminer la territorialité d'un espace donné occupé par un groupe humain; des rapports et relations particuliers doivent exister entre l'espace et le groupe. Ces rapports doivent être évidents même à l'observateur étranger et ne sont pas restrictifs à la seule occupation agricole.

En fait, la nature, l'importance et la densité du tissu social du groupe vivant de/dans un espace donné sont aussi à prendre en compte dans la définition du territoire. Cependant, s'il ne peut exister de territoire sans un espace donné, sa spécificité et sa dynamique sont surtout déterminés par la nature et l'intensité des liens l'unissant à un groupe organisé. Ainsi, aussi faiblement anthropisé soit-il, le territoire se définit toujours dans des limites géographiques fixées politiquement, et à l'intérieur desquelles se réalisent et se développent des conditions naturelles et sociales de la production. Un territoire nomade pastoral, considéré donc comme réservoir de ressources naturelles épisodiquement exploitées n'est toujours que le résultat d'une double production : production d'espace à travers le social et le politique, production d'herbes à travers le géographique.

Les parcours du Delta Intérieur du Niger ne s'inscrivent pas en faux devant cette approche, le support matériel du rapport de l'homme à la nature s'y fondant sur certaines formes d'utilisation des conditions et des ressources naturelles exploitées et/ou appropriées sur des bases privatives. Les droits mis en avant sont ceux des familles ou des groupes de familles, l'individu étant admis mais à travers un groupe qu'il représente - ou qu'il est censé représenter. Une double question demeure cependant : les territoires pastoraux du Delta Intérieur du Niger ne sont-ils que des parcours des troupeaux et des groupes humains, c'est à dire un ensemble de ressources naturelles appropriées et gérées par des groupes humains en fonction des situations géographiques données? Ou bien ne sont-ils qu'une forme politique, historiquement déterminée d'une domination d'un groupe sur d'autres à travers une occupation et une aliénation spatiale dans des limites géographiques données.

Les Territoires Du Delta Comme Parcours Des Troupeaux
et Des Groupes Humains

La dimension géographique de la "leydisation" du Delta Intérieur.

Ce barbarisme, "leydisation" est tiré du vocable peul leydi (terre) et a la prétention de désigner le processus socio-historique qui a abouti à la division en territoires pastoraux de l'espace deltaïque. Celui-ci, recherché pour ses potentialités agricoles et pastorales a été pendant longtemps le champ d'oppositions -sourdes ou violentes- entre différents groupes sociaux aux genres de vie identiques ou non. Ainsi pêcheurs, agriculteurs et éleveurs se sont tour à tour affrontés avec, comme enjeu, l'occupation et l'exploitation deltaïque. La figuration sociale du Delta a changé constamment suivant que le groupe dominant est pêcheur, agriculteur ou éleveur.

Cependant, jusqu'à une date récente, les plans d'eau du pêcheur ont pu coexister avec les champs du cultivateur et ceux-ci jouxtent sans heurt les parcours pastoraux. La notion de territoire -c'est à dire le leydi- s'est inscrite au moment où les plans d'eau comme les champs n'ont eu d'existence que par rapport aux domaines pastoraux, quand les rapports de sujétion et de domination des groupes se sont développés dans l'organisation et l'exploitation de l'espace.

a). La notion de leydi :

Le mot leydi désigne littéralement sol, terre territoire et a pu être synonyme à une époque donnée de canton. Une connotation ethnique est sous-entendue chaque fois qu'il est compris comme territoire et désigne alors famille, lignée, clan. Le leydi suppose donc le groupe social et le sol, c'est à dire une organisation sociale d'un groupe déterminé en fonction d'un espace géographiquement donné et historiquement limité.

Il demeure un problème cependant, résidant dans le fait qu'il n'y a jamais une seule lignée qui occupe un espace territorial donné ou qui vit de cet espace; les lignées sont multiples, multiplication due en partie au croît naturel du groupe et en partie à l'invasion historique d'autres groupes. Le groupe étranger, toléré au départ, finit souvent par sa puissance économique et son implantation historique par avoir des droits identiques quant à la gestion matérielle de l'espace territorial occupé à ceux détenus par la lignée d'origine. Il existe néanmoins -et ce sont de loin les plus nombreux- à côté de ceux qui ont pu se hisser au rang des "seigneurs", d'autres groupuscules socialement et politiquement tolérés, et économiquement recherchés : il s'agit de groupes de pêcheurs, de cultivateurs asservis et par l'intermédiaire desquels les richesses du Delta sont mises en valeur.

Ainsi l'approche sociale du leydi ne peut se faire que sur plusieurs plans :

- Sous l'angle des différents rapports Socio-économiques : ces rapports diffèrent suivant que les groupes ont -ou prétendent avoir- des droits individuels ou familiaux sur les terres, les pâturages et les plans d'eau, ou qu'ils sont assimilés à des étrangers. Il arrive pourtant que les groupes "étrangers" soient constitués en villages autonomes : ils introduisent alors une dimension géo-sociale dans la compréhension du territoire, à savoir l'existence dans le leydi d'un espace utile, limité, concédé au groupe soit à titre onéreux, soit détaché au profit du groupe par décision du pouvoir central

dont dépend le leydi, et donné en exploitation.

Les autochtones et les étrangers assimilés au groupe peuvent avoir les mêmes droits. Le groupe social par lequel se définit le territoire ne se limite pas à ce moment là au premier occupant, mais s'élargit à tous ceux qui vivent du (dans le) territoire sur la base des droits d'usage inaliénables.

- Sous l'angle de l'exploitation des ressources entre les membres de facto et les étrangers de passage : les rapports qui régissent à ce niveau ces deux groupes reposent sur un certain sentiment de propriété du groupe "résident", sentiment pratiquement accepté et partagé par le groupe visiteur et qui se traduit par certaines formes de redevances. Cependant il convient de préciser que le droit d'exploitation du territoire par les étrangers se situe dans le temps et dans l'espace. A partir d'une date donnée tous les étrangers peuvent évoluer librement sur la plus grande partie du territoire; par ailleurs certaines zones sont strictement interdites durant la saison, alors que d'autres, sous réserve du respect du délai d'exploitation ne le sont pas.

Qu'il y ait des arrangements au niveau des résidents propriétaires ou à celui des visiteurs, c'est possible, mais l'important reste que le principe du droit de propriété -avec les servitudes qu'il entraîne aux autres-existe.

b) Données géo-sociales du leydi :

La dimension sociale du leydi décrite ci-dessus se traduit dans et par une division géographique du territoire. En fonction des groupes présents et de la manière dont ils ont occupé le sol -pacifiquement par vagues successives avec nécessairement droit du premier occupant ou par luttes armées- deux formes d'appropriation des richesses apparaissent : le bien villageois et les possessions familiales ou individuelles.

Le bien villageois est constitué aussi bien des terres beitel (champs et pâturages), des pâturages harima que des zones de "no man's land" faisant tampon entre les différents domaines villageois. Relèvent de ces possessions collectives, les gîtes pastoraux, les couloirs de passage, les gués. . .

Ce qui caractérise ces possessions, c'est qu'aucune famille ni aucune personne ne peut en revendiquer le droit exclusif d'occupation. Cet état de fait n'entraîne pas cependant leur exploitation anarchique; des gardes fous institutionnels en limitent l'usage dans le temps et dans l'espace et seuls les ressortissants du village peuvent jouir de ce droit. Les étrangers et les visiteurs ne sont acceptés qu'à des conditions exceptionnelles pour des durées limitées.

Les possessions familiales sont appropriées quant à elles par des groupements restreints de consanguins. Le chef de famille est seul maître de l'usage que l'on peut en faire. Au départ indivis et alienables sous certaines conditions, ces possessions se sont morcelées au fur et à mesure qu'éclatent les familles détentrices de droits. Une véritable cadastration de certains territoires est témoin de l'évolution de ces possessions familiales.

Les territoires pastoraux du Delta Intérieur du Niger sont donc à l'évidence un agrégat d'entités géographiques bien définis mais dont la réalité s'inscrit dans leur destinations sociales et leurs utilisations économiques. Mieux, ils constituent des éléments vivants des formations sociales et économiques de la région, et en tant que tels débordent largement la définition géographique.

La leydisation du Delta comme exploitation et sujétion sociales :

La leydisation du Delta est, comme nous l'avons vu plus haut, un processus d'occupation spatiale du Delta par des groupes sociaux, en l'occurrence les Peuls pasteurs et nomades et dont l'objectif premier est l'exploitation des richesses de la zone (pâturages, terres, eau), le mouvement les ayant poussé à envahir la zone reposant principalement sur l'économie et la politique.

Les richesses du Delta ne se réduisent pas seulement aux pâturages, aux plans d'eau et aux terres fertiles mais comprennent aussi les hommes les mettant en valeur. L'occupation de cet espace, pacifique au départ parce que basée sur certaines alliances et avec l'acceptation des groupes autochtones, s'est transformée au fil des années par une lutte entre groupes sociaux avec pour enjeux l'espace et tout ce qu'il supporte. Bien que variées, ces luttes répondent essentiellement à des besoins économiques et politiques : domination, exploitation et sujétion des groupes socio-historiques.

Aussi la leydisation, organisation administrative et politique des groupes de nomades peuls a-t-elle pu intégrer et digérer l'organisation traditionnelle des populations autochtones de cultivateurs et de pêcheurs qui ont vu leurs zones d'activité comme leurs temps de travail modelés en fonction des besoins et des impératifs de la production pastorale. La division de l'espace deltaïque en zones de pâturages et en champs, la réduction de certains groupes sociaux en travailleurs serviles et leurs regroupements dans des villages agricoles -saare- relèvent de ce souci. L'avènement des territoires pastoraux est la consécration d'une emprise sociale et économique d'un groupe ethnique sur les richesses du Delta -terres, pâturages, troupeaux- et essentiellement sur d'autres groupes serviles ou assimilés et étrangers.

Cependant, en partant de là, les territoires pastoraux sont gros dès le départ de luttes sociales et politiques entre les différents groupes dont les intérêts sont en oppositions dialectiques; les vicissitudes de leurs luttes ont modelé l'histoire de la Région de la Dina à nos jours.

Terres cultivables et groupes cultivateurs considérés au départ comme biens meubles et immeubles des groupes ethniques, éleveurs nomades et semi-nomades ont évolué différemment suivant les territoires pastoraux; cette évolution traduit la faiblesse des groupes nomades vis à vis des groupes serviteurs et assujettis.

Des actes politico-économiques expliquent ce phénomène. L'éviction des groupes peuls par les Toucouleurs de l'espace deltaïque et l'abolition par le pouvoir colonial du système servile en vigueur confèrent le contrôle de l'espace aux groupes d'anciens serviteurs et obligés. Si les groupes peuls gardent le contrôle de la terre -ils en deviennent les propriétaires éminents- et des pâturages (la mise en valeur de ces richesses dépendants du bétail dont ils sont les seuls propriétaires), l'éclatement des formes serviles de production a entraîné sur les plans politiques et économiques un certain épanouissement des autres groupes sociaux. Gestionnaires des terres de culture, (la fonction ayant survécu aux principes l'ayant fondé) les groupes cultivateurs ont fini par être plus que des propriétaires usufruitiers. Par le biais des troupeaux qu'ils se sont constitués, ils ont réoccupé une partie de l'espace qui leur échappait; les pâturages.

Le Delta Intérieur : Appropriation Des Ressources

Cause et Manifeste de L'aliénation Territoriale

Les ressources du Delta Intérieur sont constituées du sol, des pâturages et des plans d'eau, et l'histoire du Delta se réduit au mouvement d'appropriation de ces richesses et aux conséquences spatio-sociales qui en découlent.

Occupation du sol et aliénation des groupes.

Les territoires pastoraux du Delta Intérieur du Niger se caractérisent par l'exploitation du sol à travers les champs de rizière et par celle des pâturages au moyen des troupeaux de bovins, d'ovins. . . Deux formes d'appropriation/ exploitation du sol ont historiquement existé : la première s'exprimait dans les relations maîtres/ serviteurs : les Rimaybe, regroupés dans des hameaux de culture mettent en valeur des terres pour la satisfaction des besoins alimentaires des groupes dominants. Celle-ci se fait par l'extorsion d'un surplus institutionnalisé tiré bon an, mal an sur des récoltes qui ne sont pas toujours excellentes. Ceci amplifie et consolide leurs liens de dépendance vis à vis des maîtres de la terre saisis comme le garant de leur existence matérielle.

La seconde s'exprimait dans les relations du pouvoir politique (pouvoir du groupe éleveur) et les groupes de cultivateurs francs. Ceux-ci (Bambara, Marka, Bozo . . .) malgré leur statut d'hommes libres, se trouvent sur le plan des rapports économiques réduits au rôle de métayer, leur production subissant une ponction importante au profit des propriétaires éminents du sol. En fait le retrait du contrôle et de la gestion de leur seul objet de travail, la terre, retrait réalisé au moyen d'une série de violences physiques, morales, spirituelles. . . - a transformé les groupes de populations autochtones en outils serviles au service des détenteurs des droits privatifs sur les ressources des territoires.

Le changement de rôle subi depuis la colonisation, ayant abouti à faire des anciens serviteurs les dominateurs de la situation économique n'a pas profondément affecté les formes juridiques qui ont jusque là régi l'occupation spatiale du Delta : la main mise par un groupe sur les richesses de la région, ici la terre, a entraîné du même coup l'aliénation d'une autre qui ne se retrouve et ne se reconnaît plus sur un territoire dont il déclamaient en être le propriétaire.

Ainsi donc, les villages Saare de nos jours, tous anciens hameaux de culture, gèrent leur espace utile sans tenir compte ni de la position ancienne des Peuls, ni de leurs préoccupations pastorales actuelles. Si la division de l'espace en espace familial et en espace villageois est conservé, son contrôle et sa gestion relèvent du groupe d'anciens serviteurs : les résidents comme les visiteurs se soumettent à leurs prérogatives dont la conséquence immédiate est la transformation des pâturages en rizières.

La superficie des rizières et de leurs jachères (1) est passés de 133 600 ha à 190 500 ha, soit une évolution de 42,5% en 23 ans et 1,55% annuellement. La lecture du tableau ci-dessus emprunté à M. NADIO,

(L'Evolution du Delta Intérieur du Niger -Mali- d'une région sous peuplée à une région sur exploitée, Rouen 1984) nous en dit long.

Le taux moyen annuel d'augmentation des cultures en sec et en jachères récentes, atteint lui 2,6% entre les deux dates. La tableau suivant résume la situation :

TABLEAU N° 1 : EVOLUTION DES CULTURES ET JACHÈRES RÉCENTES, DES SURFACE PÂTURABLES ET DES PARCOURS À COUVERT DE VEGETATION DEGRADEE.

	1952	1975	Evolution en 23 ans		Taux moyen annuel d'augmentation
			en ha	en %	
Rizières	61 900 ha	97 500 ha	35 600	+ 51	1,9%
Jachères de rizières	71 700 ha	93 000 ha	21 300	+ 30	1,3%
Cultures en sec et Jachères récentes	140 700 ha	255 700 ha	115 000	+ 82	2,6%
Parcours à couvert de végétation dégradée	190 400 ha	1206 900 ha	1016 500	+534	8,3%
Superficies pâturables	4135 300 ha	2946 900 ha	1188 400	- 29	-1,4%

Le taux annuel d'augmentation des différentes cultures (riz et mil) et de leurs jachères récentes atteint globalement 1,9% et est très proche de celui de l'accroissement de la population dans la région.

Tout se passe comme si les Rimaybe par leurs pratiques et à travers leurs nouveaux pouvoirs économiques acquis tentent de vider de la conscience

(1) La réunion des superficies cultivées en riz et celles des jachères s'explique par le fait que les jachères sont étroitement liées aux espaces cultivés, au sein d'un certain système d'occupation du sol. Mieux l'interprétation des photos aériennes dans ce domaine reste soumis à l'arbitraire, car les jachères se distinguent mal des rizières.

collective toute idée de main mise sur l'espace de leur terroir par un groupe autre qu'eux mêmes. Ce qui n'était qu'un pouvoir délégué, donc contrôlé, est devenu aujourd'hui par la force des choses un pouvoir pleinement exercé. Quant au second groupe de conditions franches, il a pratiquement résilié le contrat qui l'unissait aux éleveurs au moment de la diaspora peule orchestrée par l'armée Toucouleur*. Au retour de leur migration forcée, il a été difficile aux éleveurs peuls de réinscrire dans leurs rapports avec les anciens obligés les principes d'antan : ici, c'est de la conscience collective des uns et des autres qu'est pratiquement vidée toute idée d'organisation de l'espace du Delta en territoires pastoraux dominant et modelant les autres organisations et les autres pratiques.

Aussi de nos jours l'espace pastoral n'est-il en général considéré que négativement : tout champ en friches ou toute terre inculte peut servir de pâturages mais il n'y a pas d'espace (ou exceptionnellement) exclusivement réservé pour cet usage. Les déplacements de champ au détriment de l'espace pastoral, les pratiques foncières en général relèvent désormais de la compétence des groupes agricoles et non de celle des anciens maîtres de l'espace deltaïque, les Peuls nomades ou non. Occupation des pâturages et domination économique des groupes d'éleveurs traditionnels

Les territoires pastoraux du Delta Intérieur du Niger reposent sur l'exploitation des pâturages par des troupeaux de bovins. . . Les pâturages, comme le mouvement des troupeaux qui les exploitent, sont respectivement gérés et contrôlés au fil des saisons par les chefs bergers, les Jowro. La territorialisation pastorale du Delta avait atteint un degré de perfectionnement tel qu'à chaque troupeau (troupeau familial, troupeau laitier) correspondait un espace pâturable donné, et le trait le plus important c'est que la gestion de l'espace pastoral et l'appropriation du bétail qu'il supporte relèvent du même groupe socio-ethnique.

Les dissensions sociales et l'évolution économique connues par la région ces dernières années ont entraîné un certain nombre de mutations dont l'irruption d'autres couches de la population dans les pratiques pastorales : cultivateurs, commerçants et fonctionnaires de l'Etat Malien, se sont mis à convertir leurs surplus, leurs bénéfices et leurs "épargnes" en bétail. D'où un transfert partiel -ou complet selon les territoires pastoraux- du cheptel des éleveurs traditionnels (Peuls, nomades Kel Tamacheq. . .) aux nouveaux arrivants dans la profession.

Ce mouvement social du cheptel s'est opéré au détriment des éleveurs peuls et nomades qui, dans le meilleur des cas, évoluent avec des troupeaux dont ils ne contrôlent qu'une infime partie. Il se sont généralement mus en bergers professionnels chargés de conduire les troupeaux des autres. Gestionnaires des pâturages et propriétaires des troupeaux au départ, ils se voient de plus en plus confinés au second rôle dans la gestion des terres (la répartition et l'extension des champs se font sans leur consentement, le plus souvent à leur insu) comme dans celle des pâturages : ceux-ci sont de plus en plus exploités par des troupeaux étrangers, d'abord du jowro et à sa famille, ensuite aux habitants des terroirs villageois comme aux occupants traditionnels. Au jowro par le remplacement progressif de son troupeau par un ramassis de bovins venus de tous les horizons (commerçants, cultivateurs et fonctionnaires lui confient contre le lait, la garde de leurs troupeaux); à l'ensemble des ressortissants du territoire pastoral par la prolifération des troupeaux "suivistes" acceptés par le jowro entre autre contre des sommes

d'argent, sans que soit tenu compte ni de la qualité, ni de la quantité des pâturages.

Ce double mouvement opéré dans le territoire pastoral rend manifeste l'opposition entre l'organisation territoriale et celle du terroir : les autochtones villageois se plaignent des méfaits de ce mouvement; dégâts des champs et invasions des pâturages traditionnellement laissés aux laitières et aux bêtes de somme. D'où des conflits fréquents autour des terres de culture et de pâture. NADIO (1984-) a essayé de recenser quelques uns des conflits rencontrés :

TABLEAU N° 2 CONFLITS AYANT TRAIT AUX TERRES DE CULTURES
CONFLITS NÉS DE L'EXPLOITATION DES TERRES DE CULTURES

Villages concernés	Zones litigieuses	début du conflit
Toguel-Kossan et Kourou (Tenenkou)	Terres mitoyennes de 23 ha dont 58% cultivés en riz et 42% en mil	1977
Tiécoye (Tenenkou)	Espace de 12 ha de mil qui oppose deux paysans du même village	1966
Toumaye et Séré-Dina (Soye)	Terres mitoyennes revendiquées par chacun des villages	?
Kaya (Djondiori)	Espace considéré comme gîte, oppose un agriculteur et un éleveur du même village	1982
Ségué (Soufouroulaye) et Taikiri (Mopti)	Taikiri revendique des terres qu'il avait emprunté à Ségué	?

TABLEAU N° 2 BIS : CONFLITS AYANT TRAIT AUX BOURGOUTIÈRES :
CONFLITS NÉS DE L'EXPLOITATION DES PÂTURAGES

Villages concernés	Nature du conflit	Date du conflit
Dialloubé	Oppose deux familles Peul du même village à propos des pâturages du secteur de Walo*	1982
Tenenkou et Mopti	le non respect de l'ordre de préséance oppose le Tioki-Niasso (groupe de transhumance de Tenenkou) au Dialli (groupe de transhumance de Mopti)	1981
Kontza Peul (Konna)	Le non respect de l'ordre de préséance oppose deux éleveurs du même village	?
Le Komogallou (Diondori) et le Niasso (Tenenkou) d'une part et Tioki et Tiori (Ouro-N'Dia) d'autre part	Tension suscitée par la tentative du CIPEA de délimiter les pâturages	1982
Sossobé et Salsalbé	Tondé-Diolel : un lieu de pacage	1979

* Ce conflit a fait un mort et de nombreux blessés.

Ce double mouvement rend également manifeste la modification radicale de la signification des territoires pastoraux du Delta Intérieur. En effet l'entité socio-économique les utilisant de nos jours n'est pas le seul groupe attributaire mais l'ensemble des individus (membres du groupe, étrangers, agriculteurs, pêcheurs, commerçants. . .). Ayant perdu les droits privilégiés sur les territoires pastoraux, les membres du groupe tutélaires n'ont plus de raisons impérieuses d'utiliser tel territoire plutôt qu'un autre. Aussi d'une manière générale, l'espace pastoral d'un groupe peul ne constitue-t-il pas forcément de nos jours l'assise territoriale d'un système de production qu'il développe.

Le développement de l'espace agricole au détriment de l'espace pastoral à l'intérieur des territoires pastoraux d'une part et l'occupation de plus en plus importante des pâturages par des troupeaux étrangers d'autre part démontrent, s'il en est besoin l'éviction des groupes attributaires. Ceux-ci deviennent de plus en plus étrangers à la gestion de leur "propres" territoires pastoraux dont l'état des pâturages se dégrade d'année en année. (cf. tableau ci-dessous, tiré de M. NADIO, 1984).

TABLEAU N° 3 : ETAT DES PRINCIPALES BOURGOUTIÈRES DE 5E RÉGION.

Nom	Localisation	Superficie (ha)	Observation
Pondori	Cercle de Djenné	33 200	plus des 2/3 sont cultivés
Yongari	Cercle de Djenné	15 900	plus du 1/3 est cultivé
Mangari	Cercle de Djenné	10 700	plus du 1/4 est cultivé
Daissongori	Cercle de Djenné	22 200	peu cultivé - problème d'accès mares à cause culture du manioc aux abords
Galandjiri	Cercle de Djenné	26 000	peu cultivé
Goubé-Bankassi	Cercle de Djenné	3 850	peu cultivé
Kotia	Cercle de Mopti	71 000	peu cultivé
Koubaye	Cercle de Mopti	20 000	4/5 cultivé
Sendegué	Cercle de Mopti	24 000	envahi à 50% par le Nganjaji (mimosa Pigra)
Petit Pondori	Cercle de Mopti	6 000	pas cultivé
M'Pimba	Cercle de Mopti	55 000	1/10 envahi par Mimosa pigra
Walabou-Débo	Cercle de Mopti Youwarou	150 000	pas cultivé
Dogo	Cercle de Youwarou		pas cultivé
Diafarabé	Cercle de Tenenkou	48 000	cultivé (une bonne partie)
Tenenkou	Cercle de Tenenkou	150 000	cultivé (une bonne partie)
Djondiori	Cercle de Tenenkou	46 400	peu cultivé
TOTAL		682 250	plus de 63 000 ha perdus

Source : ODEM - Situation au 23 janvier 1982

Le critère fondamental à souligner dans toute détermination d'un territoire est le rapport que telle ou telle population entretient avec la terre d'où elle tire sa raison et ses moyens d'existence. Cependant poser le problème de l'occupation spatiale c'est réduire l'influence du milieu à un simple déterminisme géographique qui ne pourrait par exemple expliquer dans le cas des territoires pastoraux du Delta Intérieur du Niger, ni la sujétion des groupes de population ayant jusqu'alors maintenu des relations privilégiées avec la terre par d'autres, envahisseurs ou visiteurs, ni l'extension numérique par assimilation par les éléments pasteurs nomades d'autres individus et d'autres groupes.

En fait le support matériel des territoires pastoraux que constitue l'espace physique du Delta, ses réalités hydrologiques et ses potentialités écologiques sont à la limite un piédestal nécessaire mais passif des luttes politiques et des enjeux économiques que se livrent des groupes sociaux. L'espace du Delta, après avoir supporté des territoires pastoraux, s'affirme de plus en plus comme organisé en terroirs (organisation qui ne conçoit l'espace pastoral que négativement) sans qu'il y ait une modification profonde de la structure géographique. On peut cependant toujours admettre, dans une définition large, qu'une organisation en terroir peut être acceptée comme une organisation territoriale; de ce point de vue il n'existerait ni opposition, ni hostilité entre les deux types d'organisation mais au contraire une grande complémentarité, voire une interpénétration structurelle.

Se comprend donc aisément pourquoi la réoccupation et le réaménagement de l'espace deltaïque et des plans d'eau par les groupes Rimaybe, Marka, Bambara, l'organisation des territoires pastoraux relevant beaucoup plus de luttes et de stratégies politiques qu'imposée par une configuration géographique donnée, se sont traduites dans et par une sujétion et une domination des groupes socio-ethniques, traditionnellement éleveurs et nomades.

Glossaire Des Mots Etrangers Utilisés Dans Le Texte

- Bourgoutières : De bourgou, mot peul désignant échinochloa Stagmina. Ici pâturages d'échinochloa stagmina.
- beitel : D'origine maure ou arabe; désigne toute terre ou tout pâturage dont la gestion relève du pouvoir du chef politique.
- harima : Mot peul; pâturage villageois réservé aux laitières et aux boeufs de labour.
- jowro : Mot peul; chef berger et chef de pâturage dans le système de transhumance du Delta Intérieur du Niger.
- leydi : Mot peul; désigne terre, territoire.
- rimaybe : Mot peul; désigne des groupes d'anciens serviteurs des Peuls; ils sont généralement cultivateurs.
- saare : Mot peul; désigne les villages habités par les Rimaybe.

Notes Bibliographiques

- Boudet, G.
1981 "Agropastoralisme et notion de territoire dans les Sociétés pastorales." Equipe Ecologie et Anthropologie des Sociétés pastorales, PRODUCTION PASTORALE ET SOCIÉTÉ. No. 8, pp. 48-50, Paris.
- Bourgeot, André
1981 "L'organisation territoriale chez les Touareg." CNRS/Equipe Ecologie et Anthropologie des Sociétés Pastorales, PRODUCTION PASTORALE ET SOCIÉTÉ. No. 8 pp. 53-55, Pris.
- Bonte, Pierre
1981 "La notion de territoire dans les Sociétés de pasteurs nomades." CNRS/Equipe Ecologie et Anthropologie des Sociétés Pastorales, PRODUCTION PASTORALE ET SOCIÉTÉ. No. 8. pp. 43-45, Paris.
- Briant, P.
1981 "Territoires nomades au Moyen Orient Ancien : les représentations antiques." Equipe Ecologie et Anthropologie des Sociétés Pastorales, PRODUCTION PASTORALE ET SOCIÉTÉ. No. 8. pp. 50-52, Paris.
- Cisse, Salmana
1983. "Les Leyde du Delta Intérieur du Niger : tenure traditionnelle ou exemple d'un aménagement de territoire classique?" In ENJEUX FONCIERS EN AFRIQUE NOIRE. Ed. Karthala, Paris.
- Cisse, S., Nadio, M.
1980 Approche socio-économique des leyde de Jafarabé, Jallube et Cubi. CIPEA, Rapport de mission.
- Lilin, Ch.
1981 "Evaluation d'une politique de mise en valeur des parcours iraniens." Equipe Ecologie et Anthropologie des Sociétés Pastorales, PRODUCTION PASTORALE ET SOCIÉTÉ. No. 8. pp. 45-47, Paris.
- Nadio, M.
1984 L'ÉVOLUTION DU DELTA INTÉRIEUR DU NIGER (MALI) 1956-1980 D'UNE RÉGION SOUS PEUPLÉE À UNE RÉGION SUR EXPLOITÉE. Thèse de 3e cycle, Rouen.

Salmana Cisse
CIPEA/ILCA
B.P. 60
Bamako, Mali